

PÉRISCOPE

Gardez l'œil sur l'état de santé

BULLETIN D'INFORMATION EN SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

NUMÉRO 64 - Avril 2016 ISSN 1927-8934

HAUSSE DE L'INCIDENCE DE LA SURDITÉ PROFESSIONNELLE CHEZ LES TRAVAILLEURS DE LA MONTÉRÉGIE

AU DEUXIÈME RANG DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Chaque année, quelques milliers de travailleurs montérégiens souffrent d'un problème de santé lié à leur travail ayant été accepté par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST, anciennement la CSST). La surdité professionnelle, causée par une exposition prolongée au bruit dans l'environnement de travail, arrive au deuxième rang des problèmes les plus fréquents chez les travailleurs, derrière les troubles musculo-squelettiques. En Montérégie, en 2013, le nombre de cas de surdité professionnelle représente environ 5 % de l'ensemble des réclamations pour des problèmes de santé acceptés par la CNESST chez les travailleurs résidants dans la région.

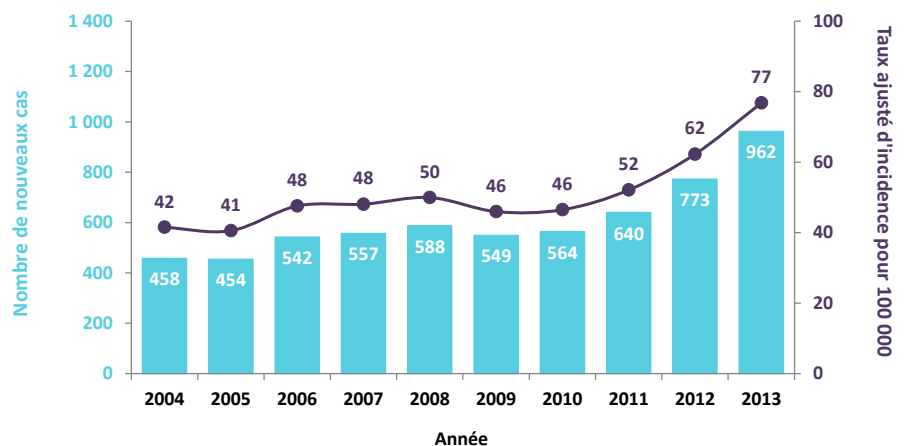
Avec 962 réclamations, la Montérégie cumule le plus grand nombre de cas dans la province en 2013 (17 %); toutefois, le taux d'incidence de la surdité professionnelle y est un peu moins élevé qu'au Québec (77 contre 81 cas par 100 000 personnes de 15 ans et plus).

UNE HAUSSE À SURVEILLER

Comme au Québec, l'incidence de la surdité professionnelle chez les travailleurs résidant dans la région augmente constamment depuis 2005. En effet, le taux d'incidence a presque doublé entre 2004 et 2013, passant de 42 à 77 cas pour 100 000, et ce, même en tenant compte du vieillissement de la population. Cette hausse s'observe surtout chez les travailleurs de 45 ans et plus. Mentionnons que la surdité professionnelle touche presque exclusivement les hommes : à peine 5 % des cas acceptés par la CNESST entre 2004 et 2013 concernent des travailleuses. L'âge moyen des cas acceptés s'élève à 59 ans.

¹ Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent la majorité (70 %) des maladies professionnelles déclarées et acceptées par la CNESST au Québec. Le dernier 30 % comprend l'ensemble de toutes les autres maladies professionnelles faisant l'objet d'une déclaration à la CNESST pour indemnisation.

Nombre et taux d'incidence de surdité professionnelle
Acceptée par la CNESST chez les travailleurs de 15 ans et plus,
résidant en Montérégie, 2004 à 2013



Source : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST),
Ficher des lésions professionnelles. Données extraites le 25 février 2016.

DES EMPLOIS PLUS À RISQUE

Les métiers reliés à la manutention, l'usinage de pièces, la construction, la réparation et la transformation regroupent le plus grand nombre de cas en Montérégie. Ces emplois se trouvent souvent dans des secteurs d'activité où le bruit ambiant est très élevé (ex. : secteurs de la fabrication ou de la première transformation, du transport, des ateliers de mécaniques, etc.).

UN PROBLÈME DE SANTÉ HANDICAPANT...

... QUI PEUT ÊTRE PRÉVENU!

La surdité affecte la qualité de vie du travailleur, notamment sur sa capacité d'écoute, de communication et sa participation sociale. Les impacts de ce handicap se répercutent aussi sur tout son entourage, d'où l'importance **de la prévention**, car la surdité est irréversible. La priorité doit être accordée à la réduction du bruit à la source (ex. : politique d'achat d'équipements moins bruyants, encoffrement de machine). Les services de réadaptation aux travailleurs déjà atteints de surdité professionnelle s'avèrent aussi cruciaux.

À RETENIR

Le taux d'incidence de la surdité professionnelle augmente entre 2004 et 2013 chez les travailleurs résidant en Montérégie;

La surdité professionnelle touche davantage les hommes et les travailleurs œuvrant dans les secteurs de l'usinage, la construction, la réparation et la transformation;

La surdité professionnelle peut être prévenue par des mesures adaptées aux divers milieux de travail, la priorité étant la réduction du bruit à la source.

Citation suggérée : BLACKBURN, Manon et LANTIN, Émilie. « Hausse de l'incidence de la surdité professionnelle chez les travailleurs de la Montérégie ». *Périscope* : no 64, Avril 2016, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. Direction de santé publique. Surveillance de l'état de santé de la population.



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

Production :
Direction par intérim :
Rédaction :

Direction de santé publique de la Montérégie
Dr Jean Rodrigue
Manon Blackburn
Émilie Lantin



Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec
Direction de santé publique